



Investment  
Managers

Rapport annuel 2024  
Exercice clos le 29 décembre 2023



**AXA FRANCE**  
**SMALL CAP**

# SOMMAIRE

---

## Rapport du Conseil d'administration

présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 avril 2024

### Annexes

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la SICAV au cours de l'exercice

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Tableau des acquisitions et prêts / emprunts de titres et OTC

Tableaux relatifs à la réglementation « Securities Financing Transactions Regulation (SFTR) »

Tableau relatif aux principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Règlement Européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »)

---

## Bilan au 29/12/2023 et au 30/12/2022

Actif

Passif

## Hors-bilan au 29/12/2023 et au 30/12/2022

## Compte de résultat au 29/12/2023 et au 30/12/2022

### Annexes

Règles et méthodes comptables au 29 décembre 2023

Evolution de l'actif net de l'OPCVM

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Compléments d'information au 29 décembre 2023

---

## Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et Rapport spécial sur les conventions réglementées

## Texte des Résolutions présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**AU 29 DECEMBRE 2023**

**PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mme Frédérique MAHERAULT

**ADMINISTRATEURS**

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS

Représentée par M. Geoffroy REISS

AXA FRANCE VIE

Représentée par M. Thomas GODRON

AXA FRANCE IARD

Représentée par Mme Irène HERLEA

**SECRETAIRE DU CONSEIL**

Mme Christine BIANCOLLI

**DIRECTION GENERALE**

**DIRECTEUR GENERAL**

M. Antoine DE CREPY

**CONTROLE EXTERNE**

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

## Rapport du Conseil d'administration

Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 avril 2024.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en vue de vous présenter le rapport d'activité du dernier exercice de la SICAV AXA FRANCE SMALL CAP (« SICAV ») et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux arrêtés au 29 décembre 2023, ainsi que le projet d'affectation des sommes distribuables conformément à la loi et aux statuts.

Ce rapport intègre, aux sections 4 et 6 ci-après, les informations correspondantes au rapport sur le gouvernement d'entreprise.

### **1- CONJONCTURE ECONOMIQUE ET FINANCIERE : BILAN 2023**

#### **Conditions des marchés financiers**

Bien que l'inflation ait passé son pic en 2022, l'année 2023 a débuté avec la poursuite du resserrement monétaire par les banques centrales, craignant une persistance de l'inflation et des effets de second tour après les chocs de prix de 2022. Le resserrement de la politique monétaire a ajouté des vents contraires à l'activité économique, bien que celle-ci ait varié d'une région à l'autre en fonction de conditions idiosyncratiques. Les taux d'inflation ont continué à diminuer, tout en restant supérieurs aux niveaux cibles des banques centrales dans la plupart des régions. Si certaines banques centrales ont seulement atteint leurs pics de taux, certaines banques centrales des marchés émergents ont déjà commencé à assouplir leur politique monétaire. Ce resserrement monétaire brutal a entraîné un certain nombre de faillites de petites banques aux Etats-Unis en mars, mais la contagion a été contenue. L'activité mondiale s'est poursuivie en dépit d'une attaque terroriste contre Israël et des représailles israéliennes contre le groupe terroriste Hamas à Gaza, qui ont accru l'incertitude mondiale, même si les événements sont restés localisés.

En Europe, l'inflation a fortement diminué, passant de 9,2% à la fin de 2022 à 2,9% à la fin de 2023 (données préliminaires), bien que les mesures de l'inflation de base aient connu une amélioration moins importante, clôturant 2023 à 3,4% (contre 5,2% à la fin de 2022). La forte baisse de l'inflation reflétait une amélioration des conditions de l'offre, notamment un réacheminement des approvisionnements énergétiques et une baisse des prix mondiaux de l'énergie, ainsi qu'une amélioration des chaînes d'approvisionnement mondiales, les économies continuant globalement à se remettre de la pandémie. Cependant, elle reflète également un affaiblissement significatif de l'activité économique dans la région, l'économie évitant de justesse la récession technique avec une croissance modeste de 0,1% au cours des deux premiers trimestres de 2023, avant de se contracter à nouveau de 0,1% au cours du troisième trimestre. L'activité a quelque peu divergé au sein de l'union monétaire, l'Allemagne étant le pays le moins performant depuis le premier trimestre 2022 reflétant en partie sa dépendance aux approvisionnements énergétiques russes pour son vaste complexe industriel et à l'économie chinoise. L'Italie a également souffert, reflétant également sa composition industrielle plus importante et la fin d'un stimulus très généreux de la part du gouvernement dans le secteur de la construction. L'Espagne a été le pays le plus performant, notamment en raison d'un moindre changement dans l'approvisionnement en énergie et d'une composition plus favorable du secteur des services. La Banque Centrale Européenne (BCE) a continué de relever son taux de dépôt directeur à 4% en septembre (contre 2% fin 2022).

Le Royaume-Uni a connu une baisse plus tardive du taux d'inflation, qui terminait l'année 2023 à 3,9% en novembre 2023 (contre 10,5% fin 2022), l'inflation sous-jacente tombant à 5,1% (contre 6,3%), reflétant en partie la répercussion tardive de la baisse des prix de l'énergie à l'échelle mondiale. La Banque d'Angleterre (BoE) a été la première grande banque centrale à resserrer sa politique monétaire en 2021 et a relevé ses taux tout au long de l'année 2022. En 2023, alors que l'inflation de base continuait d'augmenter au premier semestre, la BoE a continué de relever son taux directeur, atteignant +5,25% en août (contre 3,50% à la fin de 2022), ce qui devrait être son niveau le plus élevé. L'impact combiné d'une inflation galopante et d'un resserrement brutal de la politique monétaire a entraîné une stagnation de l'activité économique au Royaume-Uni depuis le deuxième trimestre 2022. En 2023,

malgré une hausse du Produit Intérieur Brut (PIB) de 0,3% au premier trimestre, l'activité a stagné au deuxième trimestre et s'est contractée de 0,1% au troisième, ce qui laisse planer le risque d'une récession technique à la fin de l'année.

Les Etats-Unis, en revanche, ont connu une croissance relativement résiliente tout au long de l'année 2023, même si la Réserve Fédérale (Fed) a continué à resserrer sa politique et que l'inflation s'est ralentie. L'économie a connu une croissance légèrement supérieure à sa tendance au premier semestre (2,2% en rythme moyen annualisé) avant d'afficher une forte hausse de 4,8% (en rythme annualisé) au troisième trimestre, tirée par la consommation. La croissance a été soutenue par la situation financière confortable des consommateurs, bénéficiant de salaires dynamiques mais aussi des restes d'épargnes non consommées héritées de la période COVID, par de nouvelles incitations à l'investissement privé et des améliorations structurelles de l'offre de main-d'œuvre, y compris l'augmentation de la participation et de l'immigration. Malgré une croissance toujours solide, les déséquilibres du marché du travail ont continué à se résorber, ce qui a permis à l'inflation de continuer à baisser pour atteindre 3,1% en novembre (contre 6,5% à la fin de 2022), les prix de base reculant également à 4,0% contre 5,7%. La Fed a continué de resserrer sa politique monétaire tout au long de l'année 2023, dans la continuité de son action de la seconde moitié de l'année 2022. Elle a relevé la fourchette cible des Fed Funds à 5,25-5,50% en juillet (contre 4,25-4,50% fin 2022), la communication officielle indiquant que les membres de la Fed considéraient que les taux étaient « à leur maximum ou proches de celui-ci ».

En Asie, la Chine a dominé les préoccupations. L'arrêt étonnamment soudain de la politique du zéro COVID fin 2022 a contribué à une forte expansion de l'économie avec +2,3% en glissement annuel au premier trimestre 2023. Toutefois, les ménages sont sortis de la pandémie avec un confort financier plus faible que leurs homologues occidentaux et les difficultés ont persisté, en particulier dans le secteur du logement. L'activité n'a pas pu soutenir cette forte croissance, affichant un faible 0,5% au deuxième trimestre, avant de se redresser au troisième trimestre pour atteindre 1,3%. L'intervention du gouvernement s'est intensifiée en août, avec un certain assouplissement de la politique monétaire, mais une augmentation plus substantielle du soutien budgétaire, y compris un ajustement inhabituel en milieu d'année de l'objectif de déficit du gouvernement central. Ces mesures semblaient avoir soutenu la croissance annuelle en Chine, jusqu'à l'objectif du gouvernement « d'environ 5% ». Le Japon a également bénéficié d'un assouplissement tardif des restrictions COVID et d'un rebond du tourisme. L'économie japonaise a progressé de 1,2% et de 0,9% au cours des deux premiers trimestres de 2023, avant de se contracter de 0,7% au troisième trimestre. L'inflation avait terminé l'année 2022 à 4,0% et a culminé à 4,3% en janvier 2023, son taux le plus élevé depuis 42 ans. L'inflation a reculé à 2,8% en novembre 2023. La Banque du Japon (BoJ) a mis en place un certain nombre d'ajustements à sa politique de contrôle de la courbe des taux au cours de 2023, désormais proche d'une libéralisation totale. En revanche, il n'y a toujours pas eu de changement à son taux directeur négatif, le taux directeur restant à -0,1%.

## Marchés financiers

Les rendements obligataires ont augmenté pendant la majeure partie de l'année, car les prévisions de hausse de taux des banques centrales se sont renforcées au cours du premier semestre, avant d'être supplantées par la crainte que les taux restent durablement élevés, « higher for longer » – un sentiment qui a atteint son apogée au cours de l'été, avant que les anticipations ne s'inversent vers une baisse des taux des banques centrales et ne fassent redescendre les taux vers la fin de l'année. Au cours de la même période, les indices globaux des marchés actions se sont très bien comportés, et ceci peu importe la variation des taux obligataires, stimulés par de solides bénéfices des entreprises. Il y a néanmoins une hétérogénéité de performances très importantes entre pays et secteurs. Les marchés du crédit sont restés globalement stables pendant la majeure partie de l'année, à l'exception de la période des turbulences bancaires du premier semestre, avant que les écarts ne se resserrent à la fin de l'année. Les mesures de volatilité ont illustré les divergences entre les classes d'actifs, diminuant au cours de l'année pour les actions, mais restant élevées pour les obligations.

L'indice MSCI AC World a progressé de 20,1% au cours de l'année 2023, récupérant les pertes de l'année précédente. D'une manière générale, cette évolution s'est reflétée dans la plupart des grands indices. L'indice américain S&P 500 a enregistré une hausse encore plus forte de 24,2% au cours de l'année, bien qu'une grande partie de la performance de l'indice S&P se soit concentré sur les grandes entreprises technologiques. En comparaison, l'indice Euro Stoxx 50 a sous-performé le S&P, avec une hausse de 19,2% au cours de l'année. Cette progression est le reflet des performances divergentes des bourses européennes, les indices allemand Dax et espagnol IBEX 35 ayant progressé respectivement de 20,3% et 22,8% sur l'année, l'indice italien MIB ayant progressé de 28,0% et l'indice français CAC 40 de 16,5% seulement. En revanche, les actions britanniques ont nettement sous-performé, le FTSE 100 n'ayant progressé que de 3,8% et le FTSE 250 de 4,4%, ce qui est faible même si l'on tient compte de l'appréciation de la livre sterling. C'est l'indice japonais TOPIX qui a le plus progressé, avec une hausse de 25,1%. En revanche, l'indice chinois Shanghai Composite a chuté de 11,4%, les inquiétudes

concernant l'économie et l'intervention du gouvernement continuant à peser (hors dividendes pour les indices mono-pays).

L'évolution du marché obligataire américain a retenu l'attention en 2023, bien qu'au cours du premier semestre les taux des « Treasuries » à 10 ans soient restés globalement stables entre 3,50 et 3,75%, (due à l'effet valeur refuge survenu au moment de la faillite des banques régionales en mars). Les rendements ont ensuite fortement augmenté au cours de l'été pour atteindre 5% en octobre, avant de redescendre brutalement à la fin de l'année, passant sous la barre des 4% pour clôturer l'année à 3,87%, soit à peine 3 points de base (pdb) de plus que leur niveau de clôture en 2022. En Europe, la volatilité des obligations a été plus élevée au cours des premiers mois de l'année, les marchés se focalisant sur les perspectives de la politique de la BCE. Après les faillites des banques américaines (et le sauvetage du Crédit Suisse), les rendements européens ont fortement baissé. Ils se sont ensuite progressivement redressés, le taux des obligations allemandes à 10 ans atteignant un pic en octobre proche de 3,00%, non loin de ses sommets de mars (2,75%), avant de retomber, en ligne avec les taux mondiaux, et de clôturer l'année à 2,03%, soit 56pdb en dessous de la fin de l'année 2022. La baisse des taux a été même plus importante en France (-63pdb), en Italie (-107pdb) et en Espagne (-71pdb). Le taux des gilts britanniques à 10 ans a suivi une tendance similaire pour clôturer l'année à 3,60% (en baisse de 7pdb par rapport à la fin de l'année 2022). En revanche, au Japon, les taux obligataires ont été fortement affectés par les changements apportés par la BoJ à sa politique de contrôle de la courbe des rendements, commencés dès la fin 2022. Les rendements ont bondi de 0,25% à un peu moins de 0,50% après la modification de la politique de la BoJ fin 2022, puis à nouveau en juillet 2023 après un nouvel ajustement. Cela a ouvert la voie à une hausse tendancielle des taux, jusqu'à presque 1% au début du mois de novembre – un plus haut depuis environ 11 ans – avant qu'ils ne suivent la tendance mondiale et ne s'inversent brusquement pour clôturer l'année à 0,62%, soit 21pdb plus haut qu'à la fin de l'année 2022.

Les marchés du crédit avaient déjà fini l'année 2022 sur une meilleure note. En 2023, à l'exception de la période entourant les turbulences bancaires du mois de mars, qui a vu les spreads de crédit s'élargir, les primes de risque sont restées globalement stables, avant de se resserrer de nouveau en fin d'année. Aux Etats-Unis, la dette d'entreprise de qualité (« investment grade », IG) a clôturé l'année avec des spreads de 104pdb, soit le niveau le plus bas depuis janvier 2022 et une baisse de 25pdb par rapport à la fin de l'année 2022. Le haut rendement américain (HY) a également baissé de 30pdb pour clôturer à 334pdb, également un point bas depuis début 2022. La situation est similaire en Europe, avec une dette IG en baisse de 19pdb sur l'année, soit un spread de 135pdb, le plus bas depuis avril 2022, et une dette HY clôturant l'année 2023 à 395pdb, en baisse de 20pdb sur l'année et le niveau le plus serré depuis février 2022.

Après avoir atteint en 2022 son plus haut niveau depuis 20 ans par rapport à un panier de devises, le dollar américain a inversé sa tendance en 2023, amoindri par un différentiel de taux moins favorable. Cela s'est traduit par un gain de 3,5% en 2023 pour l'euro, qui a clôturé l'année à 1,105\$, et un gain de 6,0% pour la livre sterling, qui a clôturé à 1,275\$ (l'euro a baissé de 2,3% par rapport à la livre au cours de l'année). En revanche, le dollar ne s'est pas affaibli contre toutes les monnaies comme en témoigne la dépréciation de 7% du yen, en grande partie à cause de la résistance de la BoJ. Le dollar a également enregistré un gain de 2,9% par rapport au yuan chinois, où les inquiétudes concernant la faiblesse de l'économie et la poursuite de l'assouplissement de la politique monétaire ont pesé sur la monnaie, clôturant l'année à 7,10RMB.

## **2- ACTIVITE ET EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SICAV**

### **Environnement économique et financier**

2023 restera comme l'année de la normalisation à maints égards. La détente des chaînes de production induite par une situation sanitaire stabilisée et une demande globale affaiblie en raison de taux d'intérêt substantiellement plus élevés a contribué à faire baisser les niveaux d'inflation. Si le conflit russo-ukrainien s'est poursuivi, les tensions sur le prix de l'énergie sont elles aussi retombées, n'entraînant pas de pression additionnelle sur ces mêmes niveaux d'inflation. Les faillites des banques régionales américaines et de la banque Crédit Suisse en mars n'ont pas eu d'effets systémiques, les situations ayant été contenues rapidement. La poudrière du Moyen-Orient a refait surface en octobre mais le conflit reste, à ce stade, relativement circonscrit. Les espoirs qu'ont soulevés les innovations en matière d'intelligence artificielle, de lutte contre l'obésité et de transition énergétique ont alimenté les marchés prompts à y déceler des opportunités de croissance.

Pour autant, 2023 n'aura pas été sans heurt. Toutes les grandes banques centrales ont poursuivi leur tour de vis monétaire, portant les taux de référence à 5,5% aux Etats Unis et à 4% en Europe. Les investisseurs ont très tôt anticipé une détente sur les taux, contrariée par des banquiers centraux très fermes dans leurs allocutions quant à la priorité donnée à la lutte contre l'inflation. Le taux à 10 ans américain est allé toucher le seuil de 5% mi-octobre, avant que le Président de la Réserve Fédérale ne fasse volte-face et ne considère comme envisageable un pivot

de la politique monétaire. En moins de 2 mois, le taux à 10 ans américain a enregistré la plus forte baisse jamais observée en un si court laps de temps pour terminer l'année sous les 4%. Les marchés d'actions n'ont pas été en reste, les indices étant propulsés à des niveaux historiquement élevés, voire jamais atteints pour certains d'entre eux.

D'un point de vue sectoriel, cycle et croissance se sont adjugé les meilleures performances. Ainsi, au sein des petites valeurs françaises, les sociétés de l'IT, de l'énergie, de l'industrie et de la finance ont surperformé les valeurs défensives des services aux collectivités, de la consommation de base, et de la santé. Notons enfin que les petites capitalisations boursières ont cette année encore sous-performé les larges, atteignant un niveau de valorisation relative historiquement faible.

### Politique de gestion et évolution prévisible

Pour rappel, veuillez trouver ci-dessous les performances des 5 dernières années.

Performance	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Net Axa France small caps	+9,83%	-19,89%	+24,03%	-1,27%	+17,09%	-24,73%	+22,53%
Indice brut	+4,73%	-11,36%	+19,31%	+0,30%	+22,21%	-19,67%	+24,55%

*Les chiffres cités ont trait aux années et aux mois écoulés et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.*

En 2023, la SICAV a surperformé son indice de référence le CAC Mid and Small, en progressant de 9,83% sur l'année (contre une progression de seulement 4,73% pour le CAC Mid and Small). L'effet allocation a été légèrement négatif en raison de notre surexposition au secteur de la santé et de la consommation de base. La sélection de titres a en revanche été positive dans la majorité des secteurs et en particulier au sein des valeurs de l'industrie, de la consommation discrétionnaire, de la santé et de l'IT.

Parmi les principaux contributeurs positifs, notons les sociétés telles que Virbac, IDLogistics, Ipsos et Technip Energies. Parmi les détracteurs de performance relative, citons Euroapi Ubisoft, Equasens et Mersen. En termes de mouvements, nous avons continué à réduire notre exposition au secteur de l'énergie (Technip energies), à l'immobilier (Icade, Nexity), et légèrement le secteur de l'IT (baisse de Soitec mais entrée d'Ekinops).

Nous avons renforcé notre exposition aux valeurs financières (Scor, Eurazeo), aux services de communication (Ipsos) et aux valeurs industrielles (Rexel, Séché environnement, Assystem, Getlink Elis et sortie de Somfy, Derichebourg, ADP). Notre exposition au secteur de la santé est restée à peu près stable, mais nous avons effectué certains arbitrages (sortie de Sartorius, allègement d'Eurofins, renforcement d'Ipsen et Virbac).

### Perspectives

Il semble inéluctable que l'évolution des marchés d'actions soit encore conditionnée par celle des marchés obligataires en 2024. Si l'inflation se normalise, l'ampleur du ralentissement reste, à ce stade, inconnue. Bon nombre de pays auront des choix politiques à faire, à la faveur d'élections, qui détermineront les orientations économiques, fiscales et sociétales dans chacun d'eux. Dans un contexte de marché qui restera volatil, privilégier la qualité des entreprises qui génèrent du cash et ont des bilans solides nous paraît primordial.

### **3 SOMMES DISTRIBUABLES – AFFECTATION**

Le compte de résultat fait apparaître un résultat sur opérations financières de 1.724.369,86 € au 29 décembre 2023 en baisse par rapport à celui constaté lors de la clôture de l'exercice précédent.

Après déduction des 1.449.451,48 € prélevés au titre des frais de gestion, le résultat net de l'exercice s'élève à 274.918,38 €.

Après prise en compte des 7.852,27 € figurant au compte de régularisation des revenus de l'exercice, le revenu net de l'exercice s'élève à 282.770,65 €.

Compte tenu (i) du report à nouveau de l'exercice précédent de 3.974,05 €, (ii) des plus-values nettes réalisées au cours de l'exercice 2023 d'un montant de 2.372.716,64 € et (iii) des plus-values nettes antérieures non distribuées d'un montant de 23.590.948,50 €, le total des sommes distribuables s'élève à 26.250.409,84 €.

Conformément à l'article 28 des statuts de la SICAV, nous vous proposons de répartir les sommes à affecter, soit 26.250.409,84 €, ainsi qu'il suit :

- Distribution	172.336,72 €
- Capitalisation	1.042.513,72 €
- Report à nouveau de l'exercice	3.188,19 €
- Plus et moins-values nettes non distribuées	25.032.371,21 €

Ainsi, pour les actions de distribution et sous réserve de votre approbation, le dividende serait fixé à 0,38 € par action en circulation, éligible pour les personnes physiques à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Nous vous proposons de fixer au 25 avril 2024, la date de détachement de ce dividende, sa mise en paiement s'effectuerait sans frais à compter du 29 avril 2024.

L'assemblée générale prend acte que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	2020	2021	2022
Nombre d'actions D	-	-	445.494,6635
Dividende	-	-	0,20 €
Dividende éligible à l'abattement	-	-	0,20 €
Dividende non éligible à l'abattement	-	-	-

#### **4 - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

#### **5 – DIRECTION GENERALE - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

##### **1. Exercice de la direction générale**

Nous vous rappelons que, dans sa séance du 13 février 2024, M. Antoine de CREPY a démissionné de ses fonctions de Directeur Général de la SICAV et M. Benoît LABEYRIE a été désigné en qualité de nouveau Directeur Général pour la durée du mandat de Président du conseil d'administration de Mme Frédérique MAHERAULT, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

##### **2. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux**

Vous trouverez en annexe conformément à l'article L. 225-37-4 1° du Code de commerce la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé.

##### **3. Situation des mandats des administrateurs**

- Renouvellement du mandat d'un administrateur

Nous vous précisons que le mandat d'administrateur de la société AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS arrivera à échéance à l'issue de la présente générale.

Nous vous demandons, en conséquence, de bien vouloir renouveler le mandat d'administrateur d'AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

- Proposition de nomination de nouveaux administrateurs

Nous vous précisons que les mandats d'administrateurs des sociétés AXA FRANCE IARD et AXA FRANCE VIE arriveront à échéance à l'issue de la présente assemblée.

Nous vous proposons de ne pas renouveler le mandat de la société AXA FRANCE IARD et de nommer en qualité de nouvel administrateur, Mme Marie ONADO, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Nous vous proposons de ne pas renouveler le mandat de la société AXA FRANCE VIE et de nommer en qualité de nouvel administrateur Mme Stéphanie FAIBIS pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

## **6 - RENOUELEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Nous vous précisons que le mandat de Commissaire aux comptes de la société de Commissariat aux comptes PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, arrivera à échéance à l'issue de la présente assemblée.

Votre conseil d'administration lors de sa séance du 12 février 2024, a décidé de renouveler son mandat pour six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

## **7 - TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la SICAV au cours de chacun des cinq derniers exercices.

## **8 - MODIFICATIONS AFFECTANT LA SICAV ET MISE A JOUR CORRELATIVE DES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES**

Nous vous présentons ci-dessous les modifications intervenues au cours de l'exercice écoulé et ayant entraîné les mises à jour suivantes :

### ***Mise à jour du prospectus :***

- Dans le cadre de l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (RTS) du règlement européen, publication de nouvelles informations précontractuelles sous la forme d'une annexe au prospectus des Fonds ayant un objectif de durabilité (article 9) ou qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales (article 8) au regard de la réglementation SFDR,
- Mise à jour des documents d'information clés relatifs aux produits d'investissement de détail et fondés sur l'assurance dit " PRIIPs ", conformément au Règlement européen (Packaged Retail and Insurance-based Investment Products) et publication d'un PRIIPS DIC,
- Mise à jour de l'annexe SFDR conformément aux nouvelles exigences concernant les activités du gaz et du nucléaire en lien aux règles de la taxinomie européenne,
- Mise à jour de la rubrique " Contrats constituant des garanties financières ",
- Mise à jour de l'adresse internet concernant les politiques d'exclusion d'AXA IM (<https://www.axa-im.fr/investissement-responsable/nospolitiques-et-rapports>),
- Mise à jour de la nomenclature du tableau des frais facturés à la SICAV,
- Suppression de toute référence à l'indice EONIA dans les règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs,

- Insertion dans la documentation réglementaire des modalités d'application des mécanismes de gestion de la liquidité :
  - Ajustement de la valeur liquidative (" Swing Pricing ").
  - Insertion d'un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») et modifications statutaires y afférentes,
  - Mise à jour du « Risque de liquidité » dans la section « Profil de risque ».

#### **Mise à jour du Document d'Information Clé (DIC) :**

- Mise à jour annuelle en vue de l'actualisation des données.

### **9 - RISQUE GLOBAL**

La méthode de calcul choisie pour mesurer le risque global de la SICAV est la méthode du calcul de l'engagement telle que prévue aux termes de l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers n°2011-15 relative aux modalités de calcul du risque global des OPCVM et des FIA agréés.

### **10 - FRANCHISSEMENT DE SEUILS**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, au cours de l'exercice clos le 29 décembre 2023, AXA INVESTMENT MANAGERS a déclaré, auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, au titre des OPCVM et FIA gérés, les franchissements des seuils de participation mentionnés à l'article L.233-7 du Code de commerce.

### **11 - EXERCICE DES DROITS DE VOTE**

Au cours de l'exercice écoulé, les décisions de vote ont été prises conformément à la politique de vote définie par AXA INVESTMENT MANAGERS et aux meilleures pratiques en place sur le plan national pour préserver l'intérêt des porteurs. Cette politique est exposée en détail sur le site Internet d'AXA INVESTMENT MANAGERS pour le compte des entités du groupe (<https://www.axa-im.fr/investissement-responsable/actionnariat-actif>).

Conformément aux dispositions de l'article D533-16-1 du Code monétaire et financier, un rapport dans lequel la Société de gestion de portefeuille rend compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote y est également disponible.

### **12 - INFORMATION SUR LA REMUNERATION**

Conformément aux exigences de transparence sur la rémunération applicable aux sociétés de gestion de portefeuille, la présente section expose les éléments principaux des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre par AXA Investment Managers (ci-après "AXA IM"). Des précisions supplémentaires actualisées concernant notamment le Comité de rémunération et la manière dont la rémunération et les avantages sont attribués aux salariés sont également disponibles en ligne à l'adresse suivante : [www.axa-im.com/remuneration](http://www.axa-im.com/remuneration). Un exemplaire papier de ces informations est disponible, sans frais sur demande.

Gouvernance - Une Politique globale, validée et réexaminée annuellement par le Comité de rémunération d'AXA IM, définit les principes de rémunération applicables à l'ensemble des entités du Groupe. Elle tient compte de la stratégie d'AXA IM, de ses objectifs, de sa tolérance au risque et des intérêts à long terme de ses clients, actionnaires et salariés. Dans la lignée des politiques et procédures de rémunération définies et validées au niveau du Groupe AXA IM, le Comité de rémunération veille à ce que la Politique globale de rémunération soit appliquée de manière cohérente et équitable au sein d'AXA IM et à ce qu'elle soit conforme aux réglementations et recommandations en vigueur en matière de rémunération.

L'évaluation centrale et indépendante de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération aux procédures et politiques adoptées par le Groupe AXA IM est effectuée par le Département de l'audit interne du Groupe AXA IM qui présente chaque année ses conclusions au Comité de rémunération d'AXA IM pour lui permettre d'effectuer ses diligences.

Ces conclusions n'ont fait état d'aucune remarque particulière au sujet de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération.

Le résultat de l'examen annuel du Comité de rémunération d'AXA IM est présenté au Conseil d'administration d'AXA Investment Managers Paris ainsi que les modifications apportées à la Politique globale de rémunération.

Ces modifications portent principalement sur (i) le rappel de l'absence d'objectif de vente qui pourrait impacter directement la rémunération fixe ou variable des salariés concernés (ii) le renforcement de la gouvernance encadrant le principe d'équité et d'égalité de genre, (iii) des ajustements spécifiques à certaines entités du groupe AXA IM en fonction d'exigences réglementaires spécifiques et (iv) de mises à jour mineures.

**Eléments quantitatifs** - Les données chiffrées fournies ci-après concernent AXA Investment Managers pour l'ensemble des filiales du Groupe AXA Investment Managers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les montants relatifs aux rémunérations se sont vu appliquer une clé de répartition pondérée de l'actifs sous gestion de la SICAV.

<b>Montant total des rémunérations versées et/ou attribuées à l'ensemble du personnel sur l'exercice clos au 31 décembre 2023 <sup>(1)</sup></b>	
Rémunérations fixes <sup>(2)</sup> (en milliers d'euros)	60,064
Rémunérations variables <sup>(3)</sup> (en milliers d'euros)	37,36
Nombre total d'employés <sup>(4)</sup>	2.808 dont 783 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV

(1) Les informations sur la rémunération n'incluent pas les charges sociales, après application d'une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion de la SICAV.

(2) Les rémunérations fixes sont composées du salaire de base et de tous autres composants de rémunération fixe payés à l'ensemble du personnel d'AXA Investment Managers au 1er janvier 2023.

(3) Les rémunérations variables, composées d'éléments de salaires variables discrétionnaires, immédiats et différés, incluent :

- les montants attribués au titre de la performance de l'année précédente et entièrement versés sur l'exercice sous revue (rémunérations variables non différées),
- les montants attribués au titre de la performance des années précédentes et de l'exercice sous revue (rémunérations variables différées),
- et des intéressements à long terme mis en place par le Groupe AXA.

(4) Le nombre total d'employés correspond à l'effectif moyen incluant les contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée et les conventions de stage au 31 décembre 2023.

(5) Nombre total d'employés concernés au sein du Groupe AXA Investment Managers au 31 décembre 2023. Notons que dans les exercices précédents étaient retenus le nombre d'employés concernés en début de période.

<b>Montant agrégé des rémunérations versées et/ou attribuées aux collaborateurs et autres cadres supérieurs dont les activités ont une incidence substantielle sur le profil de risque des portefeuilles gérés <sup>(1)</sup></b>			
	<b>Collaborateurs ayant un impact direct sur le profil de risque des véhicules d'investissement</b>	<b>Cadres de direction</b>	<b>Total</b>
Rémunérations fixes et variables (en milliers d'euros) <sup>(2) (3)</sup>	21,04	9,40	30,44
Nombre d'employés concernés <sup>(5)</sup>	277 dont 116 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV	62 dont 15 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV	339 dont 131 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV

### **13 - POLITIQUE DE SELECTION ET D'EXECUTION DES ORDRES**

La Société de gestion de portefeuille a établi un document « Politique d'exécution » présentant sa politique d'exécution d'ordres, son suivi et sa communication ainsi que toute information appropriée sur les mesures raisonnables qu'elle prend en vue d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

Afin de rechercher le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres initiés par les gérants de portefeuille, AXA Investment Managers a défini une politique de sélection et de monitoring de ses intermédiaires et contreparties.

Cette politique vise à encadrer :

- 1 - Le processus d'autorisation des intermédiaires/contreparties avec lesquelles AXA Investment Managers Paris souhaite traiter,
- 2 - La façon dont les relations avec ces intermédiaires/contreparties sont suivies et contrôlées.

Ces intermédiaires et contreparties sont règlementairement tenus de nous offrir la meilleure exécution possible. AXA Investment Managers Paris contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en particulier, la qualité d'exécution des entités sélectionnées dans le cadre de cette politique.

En cas de délégation de la gestion par AXA Investment Managers Paris vers une autre entité, la politique d'exécution des ordres du délégataire s'appliquera.

La Société de gestion de portefeuille contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en complément, elle met à disposition la liste des principaux courtiers et contreparties utilisés - par classe d'actifs et sous-classes d'actifs - afin d'obtenir les meilleures conditions d'exécution possible pour le compte de ses clients, conformément à la norme technique RTS 28 prévue par la Directive Européenne MiFID II.

La politique d'exécution des ordres de la Société de gestion de portefeuille et les rapports susmentionnés sont publiés sur le site Internet (<https://particuliers.axa-im.fr>) sous la rubrique : « Nos politiques internes et autres informations importantes ».

### **14 - INVESTISSEMENTS DES ACTIFS EN TITRES ET DROITS ELIGIBLES AU PEA**

Conformément aux dispositions de l'article 91 quater L I de l'annexe II du Code général des impôts, la SICAV a investi au titre de l'exercice écoulé ses actifs de manière permanente à 95.34 % en titres et droits éligibles au plan d'épargne en actions.

### **15 - INFORMATIONS SUR LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE « ESG »**

En application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier, nous vous informons que l'OPCVM applique simultanément les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, tels que déterminés par le groupe AXA INVESTMENT MANAGERS. Chez AXA IM, acteur de l'Investissement Responsable depuis près de 20 ans, nous pensons qu'être un gestionnaire d'actifs responsable est fondamental pour notre succès à long terme. Selon nous, les facteurs ESG peuvent influencer non seulement la gestion des portefeuilles d'investissement sur l'ensemble des classes d'actifs, des secteurs, des entreprises et des régions, mais également les intérêts divers touchant les clients et autres parties prenantes.

AXA IM a préparé un code de transparence décrivant le processus d'intégration ESG appliqué par le fonds. Ce code de transparence décrit plus amplement les principaux critères retenus, la méthodologie d'analyse mise en œuvre ainsi que la manière dont les résultats d'analyse sont intégrés dans le processus d'investissement et de désinvestissement de l'OPVCM. Ce code de transparence est consultable sur le site internet de la société AXA Investment Managers Paris ([www.axa-im.fr](http://www.axa-im.fr)).

Des précisions supplémentaires concernant l'Investissement Responsable sont également disponibles sur le site internet de la société AXA Investment Managers Paris ([www.axa-im.fr](http://www.axa-im.fr)).

### **16 - TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES**

Conformément aux dispositions des articles 27, 32 et 40 de la Position AMF n°2013-06, telle que modifiée le 10 septembre 2014, relative aux fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM, sont annexées au présent rapport, les informations relatives à l'exposition obtenue au travers de techniques de gestion efficace de portefeuille et au travers d'instruments financiers dérivés de la SICAV.

**17 - DONNEES RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION (REGLEMENT SFTR)**

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (Règlement SFTR), les données relatives à l'utilisation des opérations de financement sur titres par la SICAV sont annexées au présent rapport.

**18 - INFORMATIONS RELATIVES AUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE**

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 33 de l'instruction de l'AMF n° 2011-19, un compte-rendu des principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de l'exercice.

**19 - REGLEMENT EUROPEEN « SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE » (“SFDR”)**

Au présent rapport est jointe en annexe l'information relative au règlement européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »).

**20 - TAXONOMIE EUROPEENNE**

« La réglementation européenne dont l'objectif est d'harmoniser la classification des activités économiques durables est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Dénommée « taxonomie européenne », elle couvre de nombreux thèmes liés à la durabilité environnementale. L'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont les deux premiers objectifs couverts tandis que quatre autres objectifs seront couverts par la réglementation technique en 2023 (protection de l'eau, lutte contre la pollution, préservation de la biodiversité et économie circulaire).

Nous souhaitons porter à votre connaissance que les investissements sous-jacents au produit financier ne prennent pas en compte les critères environnementaux de la taxonomie européenne. »

Compte tenu de ce qui précède, nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## Annexes

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la SICAV au cours de l'exercice

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Tableau des acquisitions et prêts / emprunts de titres et OTC

Tableaux relatifs à la réglementation « Securities Financing Transactions Regulation (SFTR) »

Tableau relatif aux principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Règlement Européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »)

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la SICAV au cours de l'exercice

<b>Mme Frédérique MAHERAULT</b>	
<i>Mandats et fonctions exercés au 29 décembre 2023</i>	
<b>Mandats et fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<i>Sociétés françaises</i>
Président du conseil d'administration	AXA France SMALL CAP
Directeur Général	AXA PENSION (SICAV)
Directeur Général	AGIPI AMBITION (SICAV)
R.P. AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	AXA EUROPE ACTIONS
	<i>Sociétés étrangères</i>
	Néant
	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
	<i>Entités françaises</i>
	Néant
	<i>Entités étrangères</i>
	Néant
<i>Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2023</i>	
<b>Mandats et fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<i>Sociétés françaises</i>
	Néant
	<i>Sociétés étrangères</i>
	Néant
	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
	<i>Entités françaises</i>
	Néant
	<i>Entités étrangères</i>
	Néant

<b>M. Geoffroy REISS</b>	
<i>Mandats et fonctions exercés au 29 décembre 2023</i>	
<b>Mandats et Fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<b><i>Sociétés françaises</i></b>
R.P. AXA Investment Managers Paris	AXA VALEURS EURO (SICAV)
Administrateur	AXA INVESTMENT MANAGERS IF (SA)
R.P. AXA Investment Managers	AXA EUROPE OPPORTUNITES (SICAV)
R.P. AXA Investment Managers	AXA EUROPE SMALL CAP (SICAV)
R.P. AXA Investment Managers Paris	AXA FRANCE SMALL CAP (SICAV)
	<b><i>Sociétés étrangères</i></b>
Administrateur et Président du conseil d'administration	AXA WORLD FUNDS (SICAV Luxembourgeoise)
Administrateur et Président du conseil d'administration	AXA WORLD FUNDS II (SICAV Luxembourgeoise)
	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
	<b><i>Entités françaises</i></b>
	Néant
	<b><i>Entités étrangères</i></b>
	Néant
<i>Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2023</i>	
	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<b><i>Sociétés françaises</i></b>
Administrateur	AXA VALEURS EURO (SICAV)
	<b><i>Sociétés étrangères</i></b>
	Néant
	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
	<b><i>Entités françaises</i></b>
	Néant
	<b><i>Entités étrangères</i></b>
	Néant

<b>M. Thomas GODRON</b>	
<i>Mandats et fonctions exercés au 29 décembre 2023</i>	
<b>Mandats et Fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<i>Sociétés françaises</i>
R.P. AXA France VIE	AXA FRANCE SMALL CAP (SICAV)
R.P. AXA France IARD	AXA EUROPE SMALL CAP (SICAV)
R.P. AXA France VIE	AXA AEDIFICANDI (SICAV)
	<i>Sociétés étrangères</i>
	Néant
-	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
	<i>Entités françaises</i>
	Néant
	Entités étrangères
	Néant
<i>Mandats et fonctions ayant pris fin durant de l'exercice 2023</i>	
<b>Mandats et Fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
-	<i>Sociétés françaises</i>
	Néant
	<i>Sociétés étrangères</i>
	Néant
-	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
	<i>Entités françaises</i>
	Néant
	<i>Entités étrangères</i>
	Néant

<b>Mme Irène HERLEA</b>	
<i>Mandats et fonctions exercés au 29 décembre 2023</i>	
<b>Mandats et fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<i>Sociétés françaises</i>
R.P. Axa France IARD	AXA France SMALL CAP (Sicav)
R.P. Axa France IARD	AXA EURO CREDIT (Sicav)
	<i>Sociétés étrangères</i>
	Néant
	<i>Entités françaises</i>
	Néant
	<i>Entités étrangères</i>
	Néant
<i>Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2023</i>	
<b>Mandats et fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<i>Sociétés françaises</i>
	Néant
	<i>Sociétés étrangères</i>
	Néant
	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
	<i>Entités françaises</i>
	Néant
	<i>Entités étrangères</i>
	Néant

<b>M. Antoine De CREPY</b>	
<i>Mandats et fonctions exercés au 29 décembre 2023</i>	
<b>Mandats et fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<i>Sociétés françaises</i>
Directeur Général	AXA FRANCE SMALL CAP (SICAV)
Directeur Général	AGIPI REGIONS SOLIDAIRE (SICAV)
	<i>Sociétés étrangères</i>
	Néant
-	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
	<i>Entités françaises</i>
	Néant
	<i>Entités étrangères</i>
	Néant
<i>Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2023</i>	
<b>Mandats et fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<i>Sociétés françaises</i>
	Néant
	<i>Sociétés étrangères</i>
	Néant
-	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
	<i>Entités françaises</i>
	Néant
	<i>Entités étrangères</i>
	Néant

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Date	Part	Actif net	Nombre d'actions ou parts	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire €
31/12/2019	RC	39 886 771,02	334 296,4952	119,31				-6,37
	RD	54 011 414,63	611 842,8862	88,27				-4,71
31/12/2020	RC	37 365 106,91	317 212,9178	117,79				-6,59
	RD	48 830 819,39	560 309,2446	87,14				-4,87
31/12/2021	RC	43 127 569,85	295 203,9847	146,09				8,72
	RD	54 229 282,05	501 706,5502	108,08				-0,56
30/12/2022	RC	26 334 429,67	224 987,8227	117,04				2,62
	RD	38 578 848,04	445 494,6635	86,59		0,20		
29/12/2023	RC	27 835 911,28	216 529,2212	128,55				4,81
	RD	43 040 976,96	453 517,6968	94,90		0,38		

## Tableau des acquisitions et prêts / emprunts de titres et OTC

<b>Techniques de gestion efficaces du portefeuille (art 27)</b>	
Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficaces (Repo, Prêts/emprunts de titres, cessions temporaires)	Néant
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations de techniques de gestion efficaces du portefeuille	
Espèces	Néant
Titres de créance	Néant
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Revenu brut reçu par l'OPCVM lié à ces opérations *	18,149.62
Coût et Frais directs et indirects supportés par l'OPCVM directement liés à ces opérations *	-7,099.14
Liste des contreparties liées à ces opérations	Néant -

note 1

\* Les montants affichés représentent les revenus bruts ainsi que les coûts et frais liés aux opérations de techniques efficaces du portefeuille acquis au cours de l'exercice fiscal

<b>Tableau relatif aux opérations sur les marchés dérivés (art 32)</b>	
Exposition sous-jacente aux instruments financiers dérivés	Néant
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations sur les marchés dérivés	
Espèces	Néant
Titres de créance	Néant
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Liste des contreparties liées à ces opérations	Néant

<b>Emetteurs des valeurs reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille – concentration &gt; 20% du total net de l'actif du fonds (art 40)</b>		
Nom de l'émetteur	Montant (EUR)	Montant (en %)
Néant		
Total		

\*Les émissions reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille sont toutes émises ou garanties par un Etat Membre de l'Union Européenne.

# **AXA FRANCE SMALL CAP**

## **Securities Financing Transactions Regulation**

**29/12/2023**

**EUR**

## Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et Total Return Swaps exprimés en valeur absolue et en pourcentage de l'actif net du fonds

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant					
% de l'actif net total					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

## Montant des titres et matières premières prêtés en proportion des actifs

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant des actifs prêtés					
% des actifs pouvant être prêtés					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

**10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors liquidités) pour tous les types d'opérations de financement (volume de garanties au titre des transactions en cours)**

1. Nom	
Volume des garanties reçues	
2. Nom	
Volume des garanties reçues	
3. Nom	
Volume des garanties reçues	
4. Nom	
Volume des garanties reçues	
5. Nom	
Volume des garanties reçues	
6. Nom	
Volume des garanties reçues	
7. Nom	
Volume des garanties reçues	
8. Nom	
Volume des garanties reçues	
9. Nom	
Volume des garanties reçues	
10. Nom	
Volume des garanties reçues	

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

## 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
1. Nom					
Montant					
Domicile					
2. Nom					
Montant					
Domicile					
3. Nom					
Montant					
Domicile					
4. Nom					
Montant					
Domicile					
5. Nom					
Montant					
Domicile					
6. Nom					
Montant					
Domicile					
7. Nom					
Montant					
Domicile					
8. Nom					
Montant					
Domicile					
9. Nom					
Montant					
Domicile					
10. Nom					
Montant					
Domicile					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

## Type et qualité des garanties (collatéral), en valeur absolue et sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
<b>Type et qualité de la garantie</b>					
<b>Liquidités</b>					
<b>Instruments de dette</b>					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
<b>Actions</b>					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
<b>Parts de fonds</b>					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
<b>Monnaie de la garantie</b>					
<b>Pays de l'émetteur de la garantie</b>					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

## Échéance de la garantie, en valeur absolue et sans compensation, ventilée en fonction des tranches ci-dessous

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
plus d'1 an					
ouvertes					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

## Échéance des opérations de financement sur titres et total return swaps ventilée en fonction des tranches ci-dessous

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
plus d'1 an					
ouvertes					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

## Règlement et compensation des contrats

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Contrepartie centrale					
Bilatéraux					
Trois parties					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

- La compensation des contrats financiers listés détenus par le portefeuille est réalisée par le biais d'une contrepartie centrale
- La compensation des contrats financiers non listés détenus par le portefeuille et éligibles à la compensation centrale selon EMIR est réalisée par le biais d'une contrepartie centrale
- La compensation des contrats financiers non listés détenus par le portefeuille et non éligibles à la compensation centrale selon EMIR est réalisée de manière bilatérale avec les contreparties des transactions
- La compensation des opérations efficaces de portefeuilles est réalisée par un tiers aux transactions dans le cadre d'un contrat tri-partite de collatéral management.

## Données sur la réutilisation des garanties

	Espèces	Titres
Montant maximal (%)	100,00	0,00
Montant utilisé (%)		
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces des opérations de financement sur titres et TRS		

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

L'OPC respecte les contraintes définies dans la position AMF n° 2013-06 relative aux fonds cotés et autres question liées aux OPCVM.

Les garanties financières reçues en espèces sont donc uniquement :

- placées en dépôt auprès d'entités prescrites à l'article 50, point f), de la directive OPCVM;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières reçues en titres ne sont pas réutilisées.

La rémunération estimée issue de la réutilisation des garanties de l'OPC est donc proche du taux monétaire de référence.

## Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

1. Nom

Montant conservé


Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

## Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Montant total du collatéral versé	
En % de toutes les garanties versées	
Comptes séparés	
Comptes groupés	
Autres comptes	

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

## Données sur les revenus ventilés

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
OPC	Montant					
	en % du revenus					
Gestionnaire	Montant					
	en % du revenus					
Tiers (ex. agent prêteur...)	Montant					
	en % du revenus					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Les revenus générés par les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres bénéficieront majoritairement au fonds, le solde reviendra à l'agent prêteur selon les conditions définies dans le prospectus. Il peut néanmoins exister des décalages temporels de facturation impactant la présentation des données mentionnées dans le tableau relatif aux revenus ventilés.

## Données sur les coûts ventilés

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
OPC	Montant					
Gestionnaire	Montant					
Tiers (ex. agent prêteur...)	Montant					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

## Tableau relatif aux principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	17,797,741.76	18,203,120.09
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	0.00	0.00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'investissement à vocation générale	41,560.20	0.00
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ; (Article R.214-11-I- 4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés aux I et II de l'article R.214-32-19. (Articles R.214-11-II (OPCVM) et R.214-32-19-I et II-(FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00

Règlement Européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

	<b>Dénomination du Produit :</b> AXA France Small Cap (le "Produit Financier")	<b>Identifiant d'entité juridique :</b> 969500P2TC088QZAH483																																	
<h2 style="color: green;">Caractéristiques environnementales et/ou sociales</h2>																																			
<p>Par <b>investissement durable</b>, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.</p>	<b>Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?</b>																																		
<p>La <b>taxinomie de l'UE</b> est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'<b>activités économiques durables sur le plan environnemental</b>. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%; text-align: center;">●●</td> <td style="width: 10%; text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="width: 80%;"><b>OUI</b></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td colspan="2">Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : ____%</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td colspan="2">dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td colspan="2">dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td colspan="2">Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : ____%</td> </tr> </table>	●●	<input type="checkbox"/>	<b>OUI</b>	<input type="checkbox"/>	Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : ____%		<input type="checkbox"/>	dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE		<input type="checkbox"/>	dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE		<input type="checkbox"/>	Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : ____%		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%; text-align: center;">●●</td> <td style="width: 10%; text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td style="width: 80%;"><b>NON</b></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td colspan="2">Il <b>promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)</b> et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 58.72% d'investissements durables</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td colspan="2">ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td colspan="2">ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td colspan="2">ayant un objectif social</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td colspan="2">Il <b>promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</b></td> </tr> </table>	●●	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>NON</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il <b>promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)</b> et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 58.72% d'investissements durables		<input type="checkbox"/>	ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE		<input checked="" type="checkbox"/>	ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE		<input checked="" type="checkbox"/>	ayant un objectif social		<input type="checkbox"/>	Il <b>promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</b>	
●●	<input type="checkbox"/>	<b>OUI</b>																																	
<input type="checkbox"/>	Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : ____%																																		
<input type="checkbox"/>	dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE																																		
<input type="checkbox"/>	dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE																																		
<input type="checkbox"/>	Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : ____%																																		
●●	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>NON</b>																																	
<input checked="" type="checkbox"/>	Il <b>promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)</b> et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 58.72% d'investissements durables																																		
<input type="checkbox"/>	ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE																																		
<input checked="" type="checkbox"/>	ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE																																		
<input checked="" type="checkbox"/>	ayant un objectif social																																		
<input type="checkbox"/>	Il <b>promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</b>																																		



## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Produit financier a respecté les caractéristiques environnementales et sociales promues pour la période de référence en investissant dans des entreprises en tenant compte de leur

- Intensité carbone
- Intensité hydrique

Le Produit Financier a également promu d'autres caractéristiques environnementales et sociales spécifiques, principalement :

- La préservation du climat par le biais de politiques d'exclusion concernant les activités liées au charbon et aux sables bitumineux
- La protection de l'écosystème et la prévention de la déforestation
- L'amélioration de la santé par le biais de l'exclusion du tabac
- Le droit du travail, les droits humains et sociaux, l'éthique des affaires, la lutte contre la corruption par le biais de l'exclusion des entreprises ne respectant pas les normes et standards internationaux tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les exclusions sectorielles d'AXA IM et les normes ESG ont été appliquées de manière contraignante à tout moment au cours de la période de référence.

Le Produit Financier n'a pas désigné d'indice de référence ESG pour promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales.

### Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la période de référence, la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité mentionnés ci-dessus :

Le Produit Financier a appliqué une approche de sélectivité de l'investissement socialement responsable Indice de référence sur l'univers d'investissement au cours de la période de référence. L'approche de sélectivité a réduit l'univers d'investissement de 20 % au minimum en combinant la politique d'exclusions sectorielles et la politique relative aux normes ESG d'AXA IM et leurs Score ESG à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire et des Actifs Solidaires.

En outre, la stratégie d'investissement a surperformé son indice de référence ou son univers d'investissement sur au moins deux indicateurs clés de performance ESG, à savoir Intensité carbone et Intensité hydrique au cours de la période de référence.

Au cours de la période de référence, les taux de couverture minimums suivants ont été appliqués au portefeuille du Produit Financier (exprimés en un pourcentage minimum de l'actif net hors obligations et autres titres de créance d'émetteurs publics, liquidités détenues à titre accessoire et Actifs Solidaires) : i) 90 % pour l'analyse ESG, ii) 90 % pour l'indicateur Intensité carbone et iii) 70 % pour l'indicateur Intensité hydrique.

Indicateurs de durabilité	Valeur	Indice de référence	Couverture
Intensité carbone	90.11 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	147.61 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	95.9 %
Intensité hydrique	960.05 mille mètres cubes par million de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises	2390.38 mille mètres cubes par million de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises	95.89 %

*N.B. : Alors que les indicateurs de durabilité (y compris ceux relatifs aux investissements durables) présentés sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles, pour des raisons techniques, les indices de référence sont présentés quant à eux sur la base des données à fin d'année uniquement. Etant donné la faible volatilité de l'ensemble des KPI sur l'année écoulée, nous estimons toutefois que la comparaison des indicateurs de durabilité entre le produit financier et son indice de référence (qui ne s'applique toutefois pas aux indicateurs relatifs aux investissements durables) reste pertinente et suffisamment précise."*

### ... And compared to previous periods?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateurs de durabilité	Année	Valeur	Indice de référence	Couverture
Intensité carbone	2022	72.18 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	200.22 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	95.1 %
Intensité hydrique	2022	894.11 mille mètres cubes par million de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises	2313.11 mille mètres cubes par million de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises	95.1 %

***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

Au cours de la période de référence, le Produit Financier a investi partiellement dans des instruments considérés comme des investissements durables ayant différents objectifs sociaux et environnementaux (sans limitation) en évaluant la contribution positive des sociétés bénéficiaires des investissements à travers l'une au moins des dimensions suivantes :

**1. L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies**, qui sert de cadre de référence en retenant les entreprises qui contribuent positivement à au moins un ODD, par le biais soit des produits et services qu'elles offrent, soit de la manière dont elles exercent leurs activités (« opérations »). Pour être considérée comme un actif durable, une entreprise doit remplir les critères suivants :

a) le score ODD lié aux « produits et services » offerts par l'émetteur doit être égal ou supérieur à 2, ce qui signifie qu'au moins 20 % de leurs revenus proviennent d'une activité durable, ou

b) en adoptant une approche « best-in-universe » qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier, sans tenir compte de leur secteur d'activité, le score ODD des opérations de l'émetteur se classe dans les 2,5 % les meilleurs, sauf pour l'ODD 5 (égalité des sexes), l'ODD 8 (un travail décent), l'ODD 10 (inégalités réduites), l'ODD 12 (consommation et production durables) et l'ODD 16 (paix et justice) pour lesquels le score ODD de l'émetteur figure parmi les 5 % les meilleurs. Pour les ODD 5, 8, 10 et 16, le critère de sélectivité sur les « opérations » de l'émetteur est moins restrictif car ces ODD sont mieux appréhendés si l'on considère la manière dont l'émetteur exerce ses activités plutôt que les produits et services fournis par la société bénéficiaire des investissements. Il est également moins restrictif pour l'ODD 12, qui peut être pris en compte par le biais des produits et services de la société bénéficiaire des investissements ou de la manière dont celle-ci exerce ses activités.

Les résultats quantitatifs sur la contribution aux ODD proviennent de fournisseurs de données externes et peuvent être complétés par une analyse qualitative dûment documentée effectuée par le Gestionnaire financier.

**2. L'intégration des émetteurs engagés dans un processus de transition solide**, cohérent avec l'ambition de la Commission européenne de contribuer au financement de la transition vers un monde limitant la hausse des températures à 1,5 °C, sur la base du cadre développé par l'initiative Science Based Targets, en retenant les entreprises ayant des objectifs scientifiques validés.

Le Produit Financier n'a pas pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE.

***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Au cours de la période de référence, le principe de « Ne pas causer de préjudice important » pour les investissements durables réalisés par le produit financier a été atteint en n'investissant pas dans des entreprises répondant à au moins l'un des critères ci-dessous :

- L'émetteur a causé un préjudice important à l'un des ODD si l'un de ses scores ODD est inférieur à -5 d'après une base de données quantitative externe sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative », à moins que le score quantitatif ait été modifié par une évaluation qualitative.
- L'émetteur figurait sur les listes d'exclusions sectorielles et prévues par les normes ESG d'AXA IM qui prennent en compte, entre autres facteurs, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- L'émetteur avait une note ESG CCC (ou 1,43) ou inférieure selon la méthode de notation ESG d'AXA IM.

**Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Le Produit Financier a pris en considération les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives (« PAI ») pour s'assurer que les investissements durables n'aient pas causé de préjudice important à d'autres objectifs de durabilité au titre du SFDR.

Les principales incidences négatives ont été atténuées par les politiques d'exclusion sectorielle et les normes ESG d'AXA IM (décrites dans l'annexe précontractuelle SFDR) qui ont été appliquées sur une base contraignante et continue par le Produit Financier, et en appliquant des filtres basés sur le score relatif à la contribution aux objectifs de développement durable des Nations unies.

Le cas échéant, les politiques d'actionnariat actif ont constitué un moyen supplémentaire d'atténuer les risques liés aux principales incidences négatives, grâce à un dialogue direct avec les entreprises sur les questions de durabilité et de gouvernance. Par le biais des activités d'engagement, le Produit Financier a utilisé son influence en tant qu'investisseur pour encourager les entreprises à atténuer les risques environnementaux et sociaux inhérents à leur secteur, comme décrit ci-dessous.

Le vote aux assemblées générales a également été un élément important du dialogue avec les entreprises en portefeuille, afin de favoriser durablement la valeur à long terme des entreprises dans lesquelles le Produit Financier investit et d'atténuer les incidences négatives, comme décrit ci-dessous.

AXA IM utilise également le pilier ODD de son cadre d'investissement durable pour contrôler et prendre en compte les incidences négatives sur les facteurs de durabilité en excluant les sociétés bénéficiaires des investissements qui ont un score ODD inférieur à -5 (sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative »), à moins que le score quantitatif ait été modifié par une analyse qualitative dûment documentée par la recherche ESG et Impact d'AXA IM Core. Cette approche nous permet de garantir que les sociétés bénéficiaires des investissements ayant les incidences négatives les plus importantes sur un ODD quelconque ne sont pas considérées comme des investissements durables.

Le Produit Financier prend également en compte le PAI environnemental optionnel n° 6 « Utilisation et recyclage de l'eau » et le PAI social optionnel n° 15 « Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption ».

Environnement :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure
Politique de risques climatiques	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Tonnes métriques	Emissions de GES niveau 1: 1442.603 Emissions de GES niveau 2: 624.209 Emissions de GES niveau 3: 29622.723 Emissions de GES niveaux 1+2: 2066.812 Emissions totales de GES: 31526.68
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 2 : Empreinte carbone	Tonnes métriques équivalent gaz carbonique par million d'euros ou dollars investi (tCO <sub>2</sub> e/M€ or tCO <sub>2</sub> e/M\$)	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 30.521 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 467.559
	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes métriques par million d'euros de chiffre d'affaires	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 885.934
Politique de risques climatiques	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	7.14

Politique de risques climatiques (engagement uniquement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	% du total des sources énergétiques	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 50.44 Part de production d'énergie non renouvelable: 60.89
Politique de risques climatiques (compte tenu d'une corrélation attendue entre les émissions de GES et la consommation énergétique) <sup>1</sup>	PAI 6 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires, par secteur à fort impact climatique	Secteur NACE C: 511.07 Secteur NACE D: 0.413 Secteur NACE E: 0.4 Secteur NACE F: 0.932 Secteur NACE G: 0.011 Secteur NACE H: 0.201 Secteur NACE L: 0.227
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	% des investissements	0.83
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 8: Rejets dans l'eau	Tonnes par million d'euros investi, exprimé comme une moyenne pondérée	0.001
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 9: Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes par million d'euros investi, exprimé comme une moyenne pondérée	0.489

Social et Gouvernance :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	% des investissements	N/A
Politique sur les normes ESG : Violation des normes et standards internationaux (considérant qu'une corrélation existe entre les entreprises non conformes aux normes internationales et le manque de mise en œuvre par les entreprises des processus et mécanismes de mise en conformité permettant de surveiller le respect de ces normes) <sup>2</sup>	PAI 11 : Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	20.53 %

<sup>1</sup> L'approche utilisée pour atténuer les risques associés au PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement. Pour le moment, les secteurs climatiques à fort impact ne sont pas tous visés par la politique d'exclusion.

<sup>2</sup> L'approche utilisée pour atténuer les risques associés aux PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement.

Absence de score ODD significativement négatif	PAI 12: Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart salarial moyen non ajusté entre les genres des entreprises bénéficiaires	0.118%
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Exprimé comme un % de l'ensemble des membres du conseil	0.432
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées	% des investissements	N/A

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications réglementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Au cours de la période de référence, le Produit Financier n'a pas investi dans des entreprises qui causent, contribuent ou sont liées à des violations significatives des normes et standards internationaux. Ces normes concernent les droits de l'homme, la société, le travail et l'environnement. AXA IM a exclu les entreprises qui ont été jugées « non conformes » aux principes du Pacte mondial des Nations unies, aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP).

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

*Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement

Par le biais des politiques d'exclusion, d'engagement et de vote, le Produit Financier a pris en considération les indicateurs PAI (principales incidences négatives) suivants :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure
Politique Risques Climatiques	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Tonnes métriques	Scope 1: 144;
Politique de protection des			Scope 2: 624 Scope 3: 296; Scope 1+2: 20; Scope 1+2: 31526.68

nt sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

écossystèmes et de lutte contre la déforestation			
Politique de Risque Climatique	PAI 2 : Empreinte carbone	Tonnes métriques équivalent gaz carbonique par million d'euros ou dollars investi (tCO2e/M€ or tCO2e/M\$)	Scope 1+2: 30.521 Scope 1+2+3: 467.559
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation			
Politique de Risque Climatique	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes métriques par million d'euros de chiffre d'affaires	Scope 1+2+3: 885.934
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation			
Politique Risques Climatiques	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	7.14
Politique Risque Climatiques (engagement uniquement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	% du total des sources énergétiques	Consommation d'énergie: 50.44 Production d'énergie: 60.89
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	% des investissements	0.83
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	% des investissements	N/A
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Exprimé comme un % de l'ensemble des membres du conseil	0.432
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées	% des investissements	N/A

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications réglementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

N.B. : Les PAI sont présentés sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles.

### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les principaux placements du Produit Financier sont détaillés ci-dessous :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SPIE SA XPAR EUR	Architectural and engineering activities; technical testing and analysis	4.81%	FR
LA FRANCAISE DES JEUX SAEM XPAR EUR	Gambling and betting activities	4.25%	FR

29/12/2023

EURAZEO SE XPAR EUR	Financial service activities, except insurance and pension funding	4.01%	FR
ALTEN SA XPAR EUR	Architectural and engineering activities; technical testing and analysis	3.95%	FR
ELIS SA XPAR EUR	Office administrative, office support and other business support activities	3.71%	FR
SOPRA STERIA GROUP XPAR EUR	Computer programming, consultancy and related activities	3.63%	FR
SCOR SE XPAR EUR	Insurance, reinsurance and pension funding, except compulsory social security	3.5%	FR
TECHNIP ENERGIES NV XPAR EUR	Civil engineering	3.48%	FR
SEB SA XPAR EUR	Manufacture of electrical equipment	3.46%	FR
NEOEN SA XPAR EUR	Electricity, gas, steam and air conditioning supply	3.34%	FR
IPSOS XPAR EUR	Advertising and market research	2.61%	FR
SOCIETE BIC SA XPAR EUR	Other manufacturing	2.58%	FR
VIRBAC SA XPAR EUR	Manufacture of basic pharmaceutical products and pharmaceutical preparations	2.39%	FR
ID LOGISTICS GROUP XPAR EUR	Warehousing and support activities for transportation	2.33%	FR
EIFFAGE XPAR EUR	Construction of buildings	2.31%	FR

Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.

Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.



**Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?**

*Quelle était l'allocation des actifs ?*



Secteur	Proportion
Architectural and engineering activities; technical testing and analysis	9.4%
Publishing activities	7.01%
Financial service activities, except insurance and pension funding	6.93%
Manufacture of basic pharmaceutical products and pharmaceutical preparations	6.42%
Insurance, reinsurance and pension funding, except compulsory social security	5.8%
Manufacture of chemicals and chemical products	4.66%
Computer programming, consultancy and related activities	4.35%
Gambling and betting activities	4.25%
Office administrative, office support and other business support activities	3.71%
Civil engineering	3.48%
Manufacture of electrical equipment	3.46%
Electricity, gas, steam and air conditioning supply	3.34%
Warehousing and support activities for transportation	2.99%
Manufacture of beverages	2.77%
Real estate activities	2.66%
Advertising and market research	2.61%
Other manufacturing	2.58%
Manufacture of paper and paper products	2.36%
Construction of buildings	2.31%
Manufacture of machinery and equipment n.e.c.	2.23%
Scientific research and development	2.21%
Manufacture of coke and refined petroleum products	2.2%
Manufacture of motor vehicles, trailers and semi-trailers	2.08%
Activities auxiliary to financial services and insurance activities	1.92%
Programming and broadcasting activities	1.72%
Other	1.68%
Land transport and transport via pipelines	1.62%

		Wholesale trade, except of motor vehicles and motorcycles	1.29%
		Waste collection, treatment and disposal activities; materials recovery	1.12%
		Manufacture of computer, electronic and optical products	0.84%
Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.			

		<b>Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?</b>
		Le Produit Financier n'a pas pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Le Produit Financier n'a pas pris en considération le critère de « ne pas causer de préjudice important » de la taxinomie de l'UE.
	<input checked="" type="radio"/>	<b>Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>3</sup> ?</b>
	<input type="checkbox"/>	Oui
		<input type="checkbox"/> Dans le gaz fossile <input type="checkbox"/> Dans l'énergie nucléaire
	<input checked="" type="checkbox"/>	Non

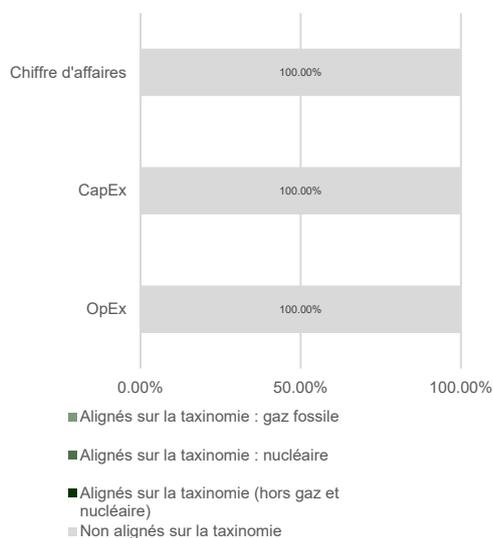
<sup>3</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation de changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

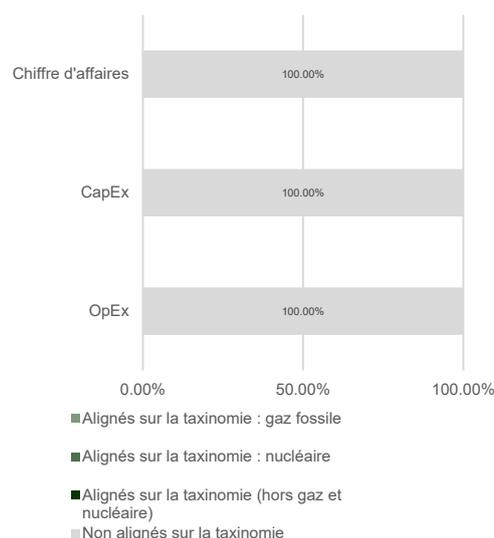
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines\*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines\*



Ce graphique représente 100 % du total des investissements.

\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie**

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Produit Financier n'a pas pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Le Produit Financier n'a pas pris en considération le critère de « ne pas causer de préjudice important » de la taxinomie de l'UE.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le Produit Financier n'était pas aligné sur la taxinomie de l'UE pour la période de référence, ni pour la période de l'année précédente.

<p><b>nucléaire</b>, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.</p> <p><b>Les activités habilitantes</b> permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.</p> <p><b>Les activités transitoires</b> sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.</p>	
<p> Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui <b>ne tiennent pas compte des critères</b> en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.</p>	<p> <b>Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?</b></p> <p>La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE a été de 34.51% pour ce Produit Financier au cours de la période de référence.</p> <p>Les entreprises bénéficiaires d'investissements ayant un objectif de durabilité environnementale selon le règlement SFDR contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU ou à la transition vers la décarbonation sur la base de critères définis, tels que décrits ci-dessus. Ces critères, qui s'appliquent aux émetteurs, sont différents des critères de sélection techniques définis dans la taxinomie de l'UE, qui s'appliquent aux activités économiques.</p> <p> <b>Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?</b></p> <p>Au cours de la période de référence, le produit financier a investi dans 29.44% d'investissements durables ayant un objectif social.</p>
	<p> <b>Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?</b></p>

	<p>Le reste des investissements « Autres » représentait 1.74% de l'actif net du Produit Financier.</p> <p>Les « autres » actifs peuvent avoir consisté, comme défini dans l'annexe précontractuelle, en:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des investissements en liquidités et quasi-liquidités comme des dépôts bancaires, des instruments du marché monétaire et des fonds monétaires utilisés à des fins de gestion de la liquidité du Produit Financier ; et</li> <li>• d'autres instruments éligibles au Produit Financier et qui ne remplissent pas les critères environnementaux et/ou sociaux décrits dans la présente annexe. Ces actifs peuvent être des instruments de capitaux propres, des investissements dérivés et des organismes de placement collectif qui ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales ou sociales et qui sont utilisés pour atteindre l'objectif financier du Produit Financier et/ou à des fins de diversification et/ou de couverture.</li> </ul> <p>Des garanties environnementales ou sociales ont été appliquées et évaluées sur tous les actifs « Autres » à l'exception (i) des produits dérivés autres que mono-émetteurs, (ii) des OPCVM et/ou OPC gérés par une autre société de gestion et (iii) des investissements en liquidités et quasi-liquidités décrits ci-dessus.</p>
	<p><b>Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?</b></p>
	<p>En 2023, le Produit Financier a renforcé les politiques d'exclusion qu'il applique avec de nouvelles exclusions liées au pétrole et au gaz non conventionnels, principalement (i) les sables bitumineux, avec l'exclusion des sociétés dont l'activité représente plus de 5 % de la production mondiale de sables bitumineux, (ii) le gaz de schiste/la fracturation hydraulique, avec l'exclusion des acteurs qui produisent moins de 100 kbej et dont plus de 30 % de la production totale est dérivée de la fracturation hydraulique, et (iii) l'Arctique en désinvestissant des entreprises qui dérivent plus de 10 % de leur production de la région AMAP (Arctic Monitoring and Assessment Programme) ou qui représentent plus de 5 % de la production totale de l'Arctique. Plus de détails sur ces enrichissements sont disponibles sous le lien suivant : <a href="https://www.axa-im.com/our-policies-and-reports">https://www.axa-im.com/our-policies-and-reports</a></p>
	<p><b>Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?</b></p>
<p>Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.</p>	<p>Non applicable.</p>



**AXA FRANCE SMALL CAP**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**

**AXA FRANCE SMALL CAP**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS  
TOUR MAJUNGA - 6 PLACE DE LA PYRAMIDE  
92208 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Aux actionnaires,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable AXA FRANCE SMALL CAP relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



AXA FRANCE SMALL CAP

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

### ***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

2024.03.06 17:56:05 +0100



## Bilan actif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>70 206 108,32</b>	<b>65 251 949,77</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>69 269 427,83</b>	<b>62 164 424,09</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	69 269 427,83	62 164 424,09
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>693 639,97</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	693 639,97
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	0,00	0,00
<i>Autres titres de créances</i>	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>936 680,49</b>	<b>1 527 656,45</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	936 680,49	1 527 656,45
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>866 229,26</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	866 229,26
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>0,00</b>	<b>3 087,85</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres	0,00	3 087,85
<b>Comptes financiers</b>	<b>913 836,09</b>	<b>841 942,73</b>
<b>Liquidités</b>	<b>913 836,09</b>	<b>841 942,73</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>71 119 944,41</b>	<b>66 096 980,35</b>

## Bilan passif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	44 626 478,40	41 053 603,25
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	23 590 948,50	22 396 481,40
<b>Report à nouveau (a)</b>	3 974,05	1 296,55
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	2 372 716,64	1 307 588,74
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	282 770,65	154 307,77
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>70 876 888,24</b>	<b>64 913 277,71</b>
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
<b>Instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>693 639,97</b>
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>693 639,97</b>
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de financiers titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	693 639,97
<b>Contrats financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	<b>243 056,17</b>	<b>490 062,67</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres</b>	<b>243 056,17</b>	<b>490 062,67</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Concours bancaires courants</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Emprunts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total du passif</b>	<b>71 119 944,41</b>	<b>66 096 980,35</b>

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors-bilan au 29/12/2023 en EUR

---

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Operations de couverture</b>		
Incurring on regulated markets		
Total Incurring on regulated markets	0,00	0,00
Incurring on regulated markets or associated		
Total Incurring on regulated markets or associated	0,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
<b>Total Operations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres operations</b>		
Incurring on regulated markets		
Total Incurring on regulated markets	0,00	0,00
Incurring on regulated markets or associated		
Total Incurring on regulated markets or associated	0,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
<b>Total Autres operations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## Compte de résultat au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	37 962,93	1 613,61
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 675 356,45	1 735 207,02
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	18 149,62	40 401,47
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 731 469,00</b>	<b>1 777 222,10</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	7 099,14	12 692,62
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	2 264,64
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>7 099,14</b>	<b>14 957,26</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>1 724 369,86</b>	<b>1 762 264,84</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 449 451,48	1 613 771,05
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>274 918,38</b>	<b>148 493,79</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	7 852,27	5 813,98
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>282 770,65</b>	<b>154 307,77</b>

### 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La devise de comptabilité du portefeuille est l'EUR.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du Règlement ANC n°2017-05 modifiant le règlement ANC n°2014-01 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Evénement exceptionnel intervenu au cours de l'exercice : Néant.

Changements comptables soumis à l'information des porteurs : Néant.

Changements d'estimation et changements de modalités (à justifier le cas échéant) : Néant.

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice : Néant.

#### 1. Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes annuels de la manière suivante :

**Valeurs mobilières :**

**Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers :**

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers : cours de clôture du jour de valorisation (source : Thomson-Reuters).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : WM Company).
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable, y compris les Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF), sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

#### Les parts ou actions d'OPC :

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

#### Les Titres de Créance Négociable hors Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF):

Les titres de Créance Négociables (TCN) sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui d'émission ou d'émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont :

- pour l'Euro, courbe de swap €STR (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

#### Les instruments de titrisation :

- Titres adossés à des actifs (ABS) : les ABS sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de prestataires de service, de fournisseurs de données, de contreparties éligibles et/ou de tierces parties désignés par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).
- Obligations adossées à des actifs (CDO) et Obligations adossées à des prêts (CLO) :
  - (i) les tranches subordonnées émises par des CDO et/ou CLO et (ii) les CLO « sur-mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant des banques arrangeuses, des « Lead Managers », des contreparties s'étant engagées à fournir ces cours d'évaluation et/ou des tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles)
  - (ii) les titres émis par des CDO et/ou CLO qui ne sont ni (i) des tranches subordonnées de CDO et/ou CLO ni (ii) des CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

Les cours utilisés pour l'évaluation des instruments de titrisation sont sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

#### Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prêt/Emprunt :

- Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres ; la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
- Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Pensions :
  - Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
  - Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Instruments financiers reçus et/ou données en garantie :
  - La société de gestion procédera selon les règles d'évaluation prévues dans le prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché. Toutefois ces instruments et les dettes de restitution correspondantes sont présentés au bilan à leur prix de revient. Les appels de marge sont réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financières.

**Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :**

Ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation

- Contract for difference (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents.
- Dérivés sur événement de crédit (CDS) : les CDS sont valorisés selon la méthode standard pour les CDS préconisée par l'ISDA. (sources : Markit pour les courbes de CDS et le taux de recouvrement ainsi que Bloomberg pour les courbes de taux d'intérêts).
- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
  - La valeur nominale de l'instrument,
  - Le prix d'exercice de l'instrument,
  - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
  - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
  - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie calculé en utilisant les courbes de taux appropriées.

⇒ Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

- Swap de taux contre €STR, FED FUNDS ou SONIA :

Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux zéro-coupon.

- Swap de taux d'intérêts contre une référence EURIBOR ou LIBOR :

Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

⇒ Produits dérivés de gré à gré en dehors de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

Les instruments dérivés sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Si la Société de gestion le juge nécessaire, un investissement ou un titre spécifique peut être évalué selon une méthode alternative que celles présentées précédemment, sur recommandation du Global Risk Management ou d'un gérant de portefeuille après validation du Global Risk Management. Lorsque la valeur d'un investissement n'est pas vérifiable par la méthode habituelle ni une méthode alternative, celle-ci correspondra à la valeur de réalisation probable estimée, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

En pratique, si la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction à un prix significativement différent de l'évaluation prévue à la lecture des règles de valorisation présentées ici, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix

## 2. Méthodes de comptabilisation

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons ENCAISSES.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques du UCIT et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières (frais exclus).

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

## 3. Politiques de distribution

Les Sommes Distribuables sont composées conformément aux dispositions légales, par :

- le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;

- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Parts de capitalisation :

Les Sommes Distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Parts de distribution :

Les Sommes Distribuables sont distribuées dans les limites suivantes :

le revenu net est intégralement distribué, aux arrondis près,

les plus-values nettes réalisées peuvent être sur décision du conseil d'administration partiellement ou intégralement distribuées.

Les Sommes Distribuables non distribuées seront inscrites en report.

Des acomptes peuvent être mis en distribution en cours d'exercice, sur décision du conseil d'administration et dans la limite des Sommes Distribuables réalisées à la date de la décision.

## 4. Méthode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées à l'OPC,
- la rémunération perçue par l'agent prêteur résultant de la mise en place des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais de gestion et de fonctionnement facturés à l'OPC, sont donc :

- Frais directement imputés au compte de résultat de l'OPC :
  - Frais de gestion dont frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats) :
    - Le taux maximum s'élève à 2,392% de l'actif net (OPC inclus).
- Frais indirect maximum (commission et frais de gestion) :
  - Non applicable (Dans la mesure où l'investissement de l'OPC dans des OPC sous-jacents ne représente pas plus de 20% de son actif, le niveau de frais indirects n'a pas à être précisé dans le prospectus, toutefois cela ne signifie pas pour autant qu'aucun frais ne sera pas supporté par l'OPC du fait de cet investissement).

- Commission de mouvement / Dépositaire :
  - Le prélèvement sur chaque transaction est de 50 euro TTC maximum.
- Commission de surperformance :
  - Néant
- Rétrocession de frais de gestion :
  - Néant
- Nature des frais pris en charge par l'entreprise pour les fonds d'épargne salariale. Cette rubrique de frais n'est pas applicable aux OPC autres que les Fonds d'Epargne Salariale :
  - Non applicable

## 5. Calcul des ratios et des engagements

Les fonds détenant des contrats financiers calculent ses règles de division des risques, conformément à l'article R.214-30 du Code Monétaire et Financier, en tenant compte des instruments financiers sous-jacents à ces contrats.

Dans les cas où ceci est autorisé par le prospectus du fonds, l'exposition réelle de ce dernier au risque de marché peut être réalisée au travers de contrats financiers qui portent sur des instruments financiers diversifiés. Dans ces cas, le portefeuille du fonds est concentré mais l'utilisation des contrats financiers conduit à diversifier l'exposition au risque du fonds.

## 6. Tableau « hors-bilan »

Les positions en « hors-bilan » sont classées en « Opérations de couverture » ou « Autres opérations » en fonction de l'objectif recherché dans le cadre de la gestion du fonds.

<b>Tableau de concordance des parts</b>			
<b>Nom du fonds :</b>	<b>AXA France SMALL CAP</b>		
<b>Code portefeuille :</b>	<b>AVF9</b>		
<b>Code ISIN</b>	<b>Catégorie indiquée sur le prospectus/KIID</b>	<b>Affectation des sommes distribuables</b>	<b>Parts présentées dans l'inventaire</b>
FR0000170391	C	Capitalisation	RC
FR0000170425	D	Distribution	RD

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>64 913 277,71</b>	<b>97 356 851,90</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	6 569 617,15	2 595 943,15
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-6 769 749,79	-16 659 221,61
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 631 463,67	5 686 329,15
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 256 433,79	-4 006 575,30
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-61 855,73	-46 251,74
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 662 227,98	-20 162 291,63
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	5 995 882,82	2 333 654,84
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	2 333 654,84	22 495 946,47
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	0,00	0,00
Distribution d'avoirs	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-86 577,34	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	274 918,38	148 493,79
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments *	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>70 876 888,24</b>	<b>64 913 277,71</b>

\* Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPC (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

### 3. MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE TITRES EN COURS DE PERIODE

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	17,797,741.76	18,203,120.09
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	0.00	0.00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'investissement à vocation générale	41,560.20	0.00
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ; (Article R.214-11-I-4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés aux I et II de l'article R.214-32-19. (Articles R.214-11-II (OPCVM) et R.214-32-19-I et II-(FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00

Ce tableau ne fait pas partie de l'annexe des comptes annuels et n'est donc pas audité par le commissaire aux comptes

## 4. COMPLEMENTS D'INFORMATION

### 4.1. Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
Obligations et valeurs assimilées		
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Titres de créances		
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres instruments financiers		
<b>TOTAL Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
Operations de cession sur instruments financiers		
<b>TOTAL Operations de cession sur instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Off balans</b>		
Operations de couverture		
<b>TOTAL Operations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres opérations		
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Off balans</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## 4.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							913 836,09	1,29
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers								
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

## 4.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres financiers										
Comptes financiers	913 836,09	1,29								
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres financiers										
Comptes financiers										
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

#### 4.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devise N	%
<b>Actif</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Créances								
Comptes financiers								
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

#### 4.5. Ventilation par nature des postes créances et dettes

	29/12/2023
<b>Créances</b>	
<b>Dettes</b>	
Frais de gestion	-242 351,77
Autres Dettes	-704,40
<b>Total des dettes</b>	<b>-243 056,17</b>
<b>Total dettes et créances</b>	<b>-243 056,17</b>

## 4.6. Capitaux propres

### MOUVEMENTS DE SOUSCRIPTIONS ET RACHATS

	En parts	En montant
<b>RC</b>		
Actions ou parts émises durant l'exercice	11 284,3229	1 391 052,71
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-19 742,9244	-2 436 448,89

	En parts	En montant
<b>RD</b>		
Actions ou parts émises durant l'exercice	55 874,0181	5 178 564,44
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-47 850,9848	-4 333 300,90

### COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT

	En montant
<b>RC</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

	En montant
<b>RD</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

## 4.7. Frais de gestion

	29/12/2023
<b>RC</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,19
Frais de gestion fixes	596 298,19
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/12/2023
<b>RD</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,19
Frais de gestion fixes	853 153,29
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

## 4.8. Engagements reçus et donnés

<b>Description des garanties reçues par l'OPC</b>			NEANT	
Nature de la garantie	Etablissement Garant	Bénéficiaire	Échéance	Modalités
<b>Autres engagements reçus et / ou donnés</b>			NEANT	

## 4.9. Autres informations

### VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

## VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

## INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILE

	29/12/2023
Actions	0,00
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPC	936 680,49
Instruments financiers à terme	0,00
Total des titres du groupe	936 680,49

### 4.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
<b>Total acomptes</b>			0	0	0	0

Acomptes sur plus ou moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant Unitaire
<b>Total acomptes</b>			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	3 974,05	1 296,55
Résultat	282 770,65	154 307,77
<b>Total</b>	<b>286 744,70</b>	<b>155 604,32</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>RC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	111 219,79	62 602,62
<b>Total</b>	<b>111 219,79</b>	<b>62 602,62</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>RD</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	172 336,72	89 098,93
Report à nouveau de l'exercice	3 188,19	3 902,77
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>175 524,91</b>	<b>93 001,70</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	453 517,6968	445 494,6635
Distribution unitaire	0,38	0,20
<b>Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>3 472,89</b>	<b>3 677,47</b>

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	23 590 948,50	22 396 481,40
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 372 716,64	1 307 588,74
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>25 963 665,14</b>	<b>23 704 070,14</b>

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>RC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	931 293,93	530 462,83
<b>Total</b>	<b>931 293,93</b>	<b>530 462,83</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
<b>RD</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	25 032 371,21	23 173 607,31
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>25 032 371,21</b>	<b>23 173 607,31</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	453 517,6968	445 494,6635
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

**4.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices**

Date	Part	Actif net	Nombre d'actions ou parts	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire €
31/12/2019	RC	39 886 771,02	334 296,4952	119,31				-6,37
	RD	54 011 414,63	611 842,8862	88,27				-4,71
31/12/2020	RC	37 365 106,91	317 212,9178	117,79				-6,59
	RD	48 830 819,39	560 309,2446	87,14				-4,87
31/12/2021	RC	43 127 569,85	295 203,9847	146,09				8,72
	RD	54 229 282,05	501 706,5502	108,08				-0,56
30/12/2022	RC	26 334 429,67	224 987,8227	117,04				2,62
	RD	38 578 848,04	445 494,6635	86,59		0,20		
29/12/2023	RC	27 835 911,28	216 529,2212	128,55				4,81
	RD	43 040 976,96	453 517,6968	94,90		0,38		

## 4.12. Inventaire détaillé des dépôts et instruments financiers

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
ALTEN SA COMMON STOCK EUR1.05	19 791	2 663 868,60	EUR	3,76
ARGAN REIT EUR2.0	10 856	924 931,20	EUR	1,30
ASSYSTEM COMMON STOCK EUR1.0	23 477	1 162 111,50	EUR	1,64
SOCIETE BIC SA COMMON STOCK EUR3.82	32 401	2 036 402,85	EUR	2,87
BIGBEN INTERACTIVE COMMON STOCK EUR2.0	56 950	197 047,00	EUR	0,28
BIOMERIEUX COMMON STOCK	10 930	1 099 558,00	EUR	1,55
CARBIOS COMMON STOCK EUR.7	22 241	623 860,05	EUR	0,88
COFACE SA COMMON STOCK EUR2.0	130 741	1 547 973,44	EUR	2,18
EIFFAGE COMMON STOCK EUR4.0	15 530	1 506 720,60	EUR	2,13
EKINOPS COMMON STOCK EUR.5	61 038	357 682,68	EUR	0,50
ELIS SA COMMON STOCK EUR1.0	166 533	3 145 808,37	EUR	4,44
EQUASENS COMMON STOCK EUR.2	9 820	600 002,00	EUR	0,85
ESI GROUP COMMON STOCK EUR3.0	5 449	839 146,00	EUR	1,18
ESKER SA COMMON STOCK EUR2.0	5 304	846 518,40	EUR	1,19
EURAZEO SE COMMON STOCK	42 624	3 062 534,40	EUR	4,32
EUROAPI SASU COMMON STOCK	120 616	691 129,68	EUR	0,98
EUROFINS SCIENTIFIC SE COMMON STOCK	8 057	475 201,86	EUR	0,67
EURONEXT NV COMMON STOCK EUR1.6	15 805	1 243 063,25	EUR	1,75
PEUGEOT INVEST COMMON STOCK EUR1.0	12 587	1 276 321,80	EUR	1,80
FORVIA COMMON STOCK EUR7.0	72 938	1 489 393,96	EUR	2,10
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA COMMON STOCK EUR.01	13 491	1 617 570,90	EUR	2,28
GETLINK SE COMMON STOCK EUR.4	67 950	1 125 591,75	EUR	1,59
ICADE REIT	21 610	768 019,40	EUR	1,08
ID LOGISTICS GROUP COMMON STOCK EUR.5	6 039	1 847 934,00	EUR	2,61
IPSEN COMMON STOCK EUR1.0	11 336	1 223 154,40	EUR	1,73
IPSOS COMMON STOCK EUR.25	42 925	2 435 993,75	EUR	3,44
JCDECAUX SE COMMON STOCK	73 998	1 346 763,60	EUR	1,90
LA FRANCAISE DES JEUX SAEM COMMON STOCK	95 992	3 152 377,28	EUR	4,45
LAURENT PERRIER COMMON STOCK EUR3.8	7 756	938 476,00	EUR	1,32
LECTRA COMMON STOCK EUR1.0	27 537	860 531,25	EUR	1,21
MERSEN COMMON STOCK EUR2.0	33 680	1 185 536,00	EUR	1,67
M6 METROPOLE TELEVISION COMMON STOCK EUR.4	92 927	1 202 475,38	EUR	1,70
NEOEN SA COMMON STOCK EUR2.0	82 519	2 498 675,32	EUR	3,53
NEXITY COMMON STOCK EUR5.0	15 844	266 971,40	EUR	0,38
OENEO COMMON STOCK EUR1.0	62 852	810 790,80	EUR	1,14
REMY COINTREAU COMMON STOCK EUR1.6	7 245	833 175,00	EUR	1,18
REXEL SA COMMON STOCK EUR5.0	45 393	1 124 384,61	EUR	1,59
ROBERTET SA COMMON STOCK EUR2.5	1 799	1 493 170,00	EUR	2,11
S.O.I.T.E.C. COMMON STOCK EUR2.0	5 713	924 363,40	EUR	1,30
SCOR SE COMMON STOCK EUR7.876972	110 504	2 923 935,84	EUR	4,13
SEB SA COMMON STOCK EUR1.0	24 607	2 780 591,00	EUR	3,92
SECHE ENVIRONNEMENT COMMON STOCK EUR.2	7 550	830 500,00	EUR	1,17
SOPRA STERIA GROUP COMMON STOCK EUR1.0	12 836	2 538 960,80	EUR	3,58
SPIE SA COMMON STOCK EUR.47	115 433	3 266 753,90	EUR	4,62
STEF COMMON STOCK EUR1.0	7 902	902 408,40	EUR	1,27
TFF GROUP COMMON STOCK EUR.4	18 839	845 871,10	EUR	1,19
UBISOFT ENTERTAINMENT COMMON STOCK EUR.0775	21 225	490 509,75	EUR	0,69
VALNEVA SE COMMON STOCK EUR.15	72 013	339 901,36	EUR	0,48
VETOQUINOL SA COMMON STOCK EUR2.5	8 152	834 764,80	EUR	1,18
VIRBAC SA COMMON STOCK EUR1.25	5 758	2 070 001,00	EUR	2,92
<b>TOTAL Equities and similar securities negotiated on a regulated or similar market (Except Warrants)</b>		<b>69 269 427,83</b>		<b>97,73</b>
<b>TOTAL Equities and similar securities negotiated on a regulated or similar market</b>		<b>69 269 427,83</b>		<b>97,73</b>

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
<b>TOTAL Equities and similar securities</b>		<b>69 269 427,83</b>		<b>97,73</b>
AXA IM EURO LIQUIDITY SRI	20,448	936 680,49	EUR	1,32
<b>TOTAL Europeans coordinated Mutual funds</b>		<b>936 680,49</b>		<b>1,32</b>
<b>TOTAL Mutual fund</b>		<b>936 680,49</b>		<b>1,32</b>



**AXA FRANCE SMALL CAP**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES  
(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 29 décembre 2023)**



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES  
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 29 décembre 2023**

**AXA FRANCE SMALL CAP**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS  
TOUR MAJUNGA - 6 PLACE DE LA PYRAMIDE  
92208 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

2024.03.06 17:56:01 +0100

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

## Texte des Résolutions présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes de la SICAV tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports, faisant apparaître un revenu net bénéficiaire de 282.770,65 €.

Elle constate que le capital, tel que défini à l'article L.214-7 alinéa 5 du Code monétaire et financier, d'un montant de 41.053.603,25 €, divisé en 224.987,8227 actions C et en 445.494,6635 actions D au 30 décembre 2022, s'élève à 44.626.478,40 €, divisé en 216.529,2212 actions C et en 453.517,6968 actions D au 29 décembre 2023, soit une augmentation nette de 3.572.875,15 €.

### DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, constatant que les sommes distribuables de l'exercice, composées de :

- Revenu net de l'exercice	282.770,65 €
- Report à nouveau de l'exercice précédent	3.974,05 €
- Plus values et moins values nettes de l'exercice	2.372.716,64 €
- Plus values et moins values nettes antérieures non distribuées	23.590.948,50 €

s'élèvent à 26.250.409,84 € décide, conformément aux dispositions statutaires, de les répartir comme suit :

- Distribution	172.336,72 €
- Capitalisation	1.042.513,72 €
- Report à nouveau de l'exercice	3.188,19 €
- Plus et moins-values nettes non distribuées	25.032.371,21 €

L'assemblée générale décide le détachement, le 25 avril 2024, d'un dividende de 0,38 €, par action en circulation, éligible pour les personnes physiques à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

La mise en paiement du dividende sera effectuée sans frais, à compter du 29 avril 2024.

L'assemblée générale prend acte que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	2020	2021	2022
Nombre d'actions D	-	-	445.494,6635
Dividende	-	-	0,20 €
Dividende éligible à l'abattement	-	-	0,20 €
Dividende non éligible à l'abattement	-	-	-

### TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, prend acte qu'aucune convention nouvelle, entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, n'a été autorisée par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 29 décembre 2023.

### QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de la société AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS vient à expiration à l'issue de la présente réunion décide, sur proposition du conseil d'administration, de le renouveler pour une durée de 3 ans soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de la société AXA FRANCE IARD vient à expiration à l'issue de la présente réunion décide, sur proposition du conseil d'administration, de ne pas le renouveler et de nommer en qualité d'administrateur Mme Marie ONADO pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

**SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de la société AXA FRANCE VIE vient à expiration à l'issue de la présente réunion décide, sur proposition du conseil d'administration, de ne pas le renouveler et de nommer en qualité d'administrateur Mme Stéphanie FAIBIS pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.



**AXA FRANCE SMALL CAP**

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide -  
92800 Puteaux Tél. : 01 44 45 70 00 - Fax : 01 44 45 87 21

SIREN 395 043 615 - RCS Nanterre

**AXA Investment Managers Paris**

Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide 92800 Puteaux - France

Société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément AMF n° GP 92008 en date du 7 avril 1992

S.A. au capital de 1 421 906 euros, 353 534 506 RCS Nanterre.